

Les conséquences de la Séparation en France

— o —

Un commerçant de Toulouse, propriétaire d'une fabrique de statues et d'objets d'art religieux, adressait dernièrement la lettre suivante à l'*Express du Midi* :

Les votes des lois sur les congrégations et sur la séparation des Eglises avec l'Etat ont porté un préjudice énorme à la classe ouvrière et ont ruiné pour ainsi dire certaines industries.

Nos gouvernants se glorifient actuellement de faire tout pour le bien-être de l'ouvrier ; je trouve que, de ce côté, ils ont fait absolument fausse route. Pour ne toucher qu'une seule branche, la statuaire est en complet désarroi ; et combien d'autres industries sont dans le même cas ! Sur une quantité d'ouvriers qui se rattachent à cette branche, sculpteurs, peintres, mouleurs, etc., etc., il n'en reste guère que quelques-uns, et encore, qui ne travaillent à peu près que la valeur de six mois par an ; les autres sont sans place, et ceux qui ont réussi à avoir le bonheur de trouver un emploi se contentent de gagner 2 fr. 50 à 3 francs par jour, quand ils gagnaient à leurs ateliers respectifs 4 fr. 50, 5 francs, 6 francs et jusqu'à 10 francs par jour. Pour ma part, je constate une chose qui est patente : il y a huit ans que je suis établi ; j'étais arrivé, à force de travail et d'économie, à me créer une petite situation, et je dépensais « absolument » tout ce que je gagnais en outillage.

Quand on a voté la Séparation, je n'ai plus rien fait, ou à peu près, et le peu que je fais est pour l'étranger. Ce qui fait que mon labeur de huit années de travail, en peinant quatorze et quinze heures par jour, se réduit à néant par ce seul fait, et je me trouve en présence d'un matériel (modèles et moules) qui me coûte fort cher et qui ne vaut absolument rien si on ne le fait pas produire.

J'ai été obligé de licencier la moitié de mon personnel, et l'autre moitié ne travaille que très peu, à tel point que, depuis quelque temps, je paie les semaines à mes ouvriers qui se montent à 50 ou 60 francs, tandis qu'auparavant les semaines que je payais s'élevaient couramment à 250 et 300 francs.

Je cite mon fait parce qu'il est patent, et je n'ai jamais rien